

REVUE THÉÂTRE/PUBLIC
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'ABONNEMENTS

ARTICLE 1 : DOMAINE D'APPLICATION

Les éditions Théâtrales sont chargées de la diffusion et de la gestion des abonnements pour la revue *Théâtre/Public* en partenariat avec leur prestataire GIS Logistique.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes d'abonnement conclues entre les éditions Théâtrales et l'auteur de la commande (le Client).

ARTICLE 2 : OFFRES D'ABONNEMENT

Les éditions Théâtrales proposent plusieurs offres d'abonnement à la revue *Théâtre/Public*, toutes soumises aux présentes Conditions Générales de Vente.

Théâtre/Public est une revue trimestrielle. En s'abonnant, le Client reçoit les quatre numéros publiés au cours de la période de douze mois débutant à la date de signature de sa commande.

ARTICLE 3 : TARIFS ET MODIFICATIONS TARIFAIRES

Le prix du livre physique est établi dans le strict respect de la loi Lang n° 81-766 en date du 10 août 1981.

Les tarifs des abonnements sont indiqués en euros toutes taxes comprises, incluant la participation aux frais de traitement et d'expédition pour la France et pour l'étranger.

Les éditions Théâtrales se réservent le droit de modifier les tarifs des abonnements à tout moment sans préavis, mais les abonnements seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Tout changement du taux de TVA applicable pourra être répercuté. La TVA applicable est celle en vigueur au moment de la commande.

ARTICLE 4 : FRAIS DE PORT ÉTRANGER

En dehors de la France métropolitaine, les frais de port sont inclus dans le cadre du prix de l'abonnement « Étranger ». Toute commande d'abonnement effectuée pour une expédition à l'étranger avec l'indication du tarif « France » ne pourra être honorée (et restera en attente de livraison jusqu'à réception du complément de paiement du Client).

Les frais de douanes, s'il y a lieu et/ou les taxes locales restent à la charge du Client qui en fait son affaire.

ARTICLE 5 : COMMANDES D'ABONNEMENT

Le Client peut passer ses commandes d'abonnement auprès de GIS Logistique :

- par courriel : gisabo3@gis-routage.fr

- par courrier postal : Théâtre/Public - GIS Logistique - Z.A. La Tellerie - C.S. 20016 - 61438 Flers Cedex - France

- par télécopie : +33 (0)2 31 69 44 35

La passation d'une Commande d'abonnement nécessite que le Client dispose d'une boîte aux lettres électronique d'envoi et de réception en bon état de fonctionnement. À défaut, il ne pourra pas passer de Commande.

Lors de la réception de la Commande, les éditions Théâtrales et GIS logistique se réservent la possibilité de la refuser, en particulier dans le cas où les numéros choisis ne seraient plus disponibles ou dans l'hypothèse d'une erreur manifeste sur le prix. Lorsque la Commande est acceptée, GIS logistique adresse au Client une confirmation de commande à l'adresse électronique communiquée.

Dès validation de la Commande, celle-ci est enregistrée et devient irrévocable.

Les éditions Théâtrales se réservent le droit de refuser toute Commande ou toute livraison en cas de litige avec le Client, de non-paiement total ou partiel de la Commande ou d'une Commande précédente du même Client, de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire des organismes bancaires.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT DES ABONNEMENTS

Tous les abonnements sont facturés en euros et payables en euros.

Le règlement pour un abonnement est payable en totalité et en un seul versement à la commande et s'effectue par :

- chèque à l'ordre des éditions Théâtrales
- virement bancaire (coordonnées bancaires : IBAN FR76 4255 9000 0841 0200 4215 811, BIC CCOPFRPPXXX)
- Paypal (compte : mbouticourt@editionstheatrales.fr)

ARTICLE 7 : DISPONIBILITÉ DES ARTICLES, LIVRAISON ET DÉLAIS

Les numéros de la revue *Théâtre/Public* sont édités en quantité raisonnable au fur et à mesure de leur parution.

Les exemplaires de la revue *Théâtre/Public* demeurent la propriété des éditions Théâtrales jusqu'au complet paiement de leur prix.

Dès le paiement effectué, et sous réserve de la bonne conformité de celui-ci, le premier numéro de l'abonnement parviendra au Client le plus rapidement possible en fonction de la date de parution du prochain numéro de la revue et du délai de traitement de la Commande. Ces délais correspondent aux délais de traitement par l'éditeur, au routage et à l'expédition postale vers la France métropolitaine et Monaco.

Pour rappel, *Théâtre/Public* est un trimestriel dont les numéros paraissent, sauf cas exceptionnel, aux mois de janvier, avril, juillet et octobre. Le délai maximum sera donc de 14 semaines.

Au-delà du délai maximum, le Client pourra exiger l'annulation et le remboursement de sa commande.

Les éditions Théâtrales ne pourront voir leur responsabilité engagée en cas de retard de livraison lié aux postes françaises ou étrangères.

Les exemplaires sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de sa Commande. Le Client s'engage donc à réceptionner les Produits qu'il aura commandés.

ARTICLE 8 : GARANTIE SATISFACTION

GIS logistique accompagne le Client tout au long de son abonnement. Si vous souhaitez un renseignement, vous changez d'adresse, vous avez une question ou un commentaire à propos de votre abonnement : Laura Geloin du service abonnements est à votre écoute.

Courriel : gisabo3@gis-routage.fr

Tél. : + 33 (0)2 31 59 25 02

Adresse postale : Théâtre/Public - GIS Logistique - Z.A. La Tellerie - C.S. 20016 - 61438 Flers Cedex - France

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les tarifs sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, la Commande d'abonnement entraînant acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française. La langue des présentes Conditions Générales de Vente est la langue française. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.